



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019, adoptait le règlement suivant :

Règlement 1180-4 amendant le règlement numéro 1180-2013 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis Québec ».

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 8 janvier 2020.

Le greffier,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA